

*Le Chef de Cabinet
du Président de la République*

Madame Catherine DE LA PRESLE
Directrice-fondatrice de l'association
« Autisme Espoir Vers l'École »
35 RUE EMILE LANDRIN
92100 BOULOGNE-BILLANCOURT

Paris, le 14 JUIN 2016

Madame la Directrice,

Le Président de la République a bien reçu la correspondance par laquelle vous avez souhaité lui transmettre la lettre ouverte pour la liberté de choix des méthodes de prise en charge de l'autisme que vous avez adressée à la ministre des affaires sociales et de la santé.

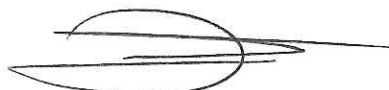
Il a également été pris note de la pétition publique intitulée « Non à l'exclusivité des méthodes comportementales et pour le libre choix des méthodes pour l'autisme reconnues efficaces par les familles et professionnels », initiée en avril 2016 et ayant déjà recueilli plus de 5.000 signatures.

A cet égard, je dois vous indiquer que les ministres concernées, Mesdames Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales et de la santé, et Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, pas plus que le 3^{ème} Plan autisme, n'imposent l'exclusivité de telle ou telle modalité d'accompagnement et de soins pour les personnes autistes.

Chaque année, le Comité national de suivi du Plan autisme où sont représentées une grande diversité d'associations ainsi que la Fédération Française de Psychiatrie, est en mesure d'établir le bilan d'étape de ce plan et les progrès accomplis.

C'est pourquoi, lors de la Conférence Nationale du Handicap qui s'est tenue le 19 mai dernier au Palais de l'Élysée, le Président de la République a souligné que le 4^{ème} Plan autisme, dont les travaux d'élaboration devront se tenir au second semestre 2016, doit être enfin celui de l'apaisement. Parce que nous savons que l'autisme est pluriel. C'est autour des personnes autistes, adultes et enfants, qu'il faut travailler, en prenant en compte l'avancée des connaissances et l'évaluation des interventions. C'est la mission confiée aux ministres qui en sont chargés, avec le concours de la Haute autorité de santé.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'assurance de ma considération distinguée.



Isabelle SIMA